

DEL2024\_04\_063

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Présents : 27  
Votants : 34



## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre avril, à 20 heures 00 le Conseil Municipal de la commune de MONTFERMEIL, s'est réuni à l'Hotel de Ville, sous la présidence de **M. Xavier LEMOINE - Maire** à la suite de la convocation adressée le 18 avril 2024.

### PRESENTS :

M. Xavier LEMOINE, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peguy ETIENNE, Mme Isabelle TERREN, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR

### ABSENT / PROCURATIONS:

M. Mohammed YACHOU

M. Gérard GINAC (donne procuration à Mme Marie-Claude HUART), Mme Zoé AHOANGONOU (donne procuration à M. Franck BARTH), Mme Halima BOUKREDINE (donne procuration à Mme Djena DIARRA), Mme Najat HASHAS (donne procuration à M. Alain SCHUMACHER), M. Christophe DA CRUZ (donne procuration à Mme Maria PINTO), Mme Angélique PLANET-LEDIEU (donne procuration à M. Christian BRICKX), M. Jean Ryad KECHAOU (donne procuration à Mme Laurence RIBEAUCOURT)

Mme Maria DA SILVA a été désignée comme secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

### **FONCTIONNEMENT DU PARKING SOUTERRAIN - CREATION D'UN CONSEIL D'EXPLOITATION, APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR ET DESIGNATION D'UN DIRECTEUR**

#### *Sur proposition de Xavier LEMOINE.*

Dans une volonté de renfort de l'attractivité commerciale en centre ville, le parking souterrain nommé parking du commerce aura vocation à offrir une offre de stationnement payante en centre ville. Le conseil municipal a délibéré à plusieurs reprises sur le dossier du parking notamment sur l'adoption d'un budget annexe et d'une grille tarifaire. Afin de poursuivre les démarches administratives, il est nécessaire de nommer un conseil d'exploitation, d'approuver le règlement intérieur et désigner un directeur.

DEL2024\_04\_063

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L1412-1 du Code général des collectivités territoriales qui précise que « les collectivités territoriales, leurs établissements publics, les établissements publics de coopération intercommunale ou les syndicats mixtes, pour l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial relevant de leur compétence, constituent une régie soumise aux dispositions du chapitre Ier du titre II du livre II de la deuxième partie, le cas échéant, après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L. 1413-1. »

Vu l'article L.2221-14 du Code général des collectivités territoriales qui impose aux collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale choisissant de gérer directement des SPIC, de recourir à la régie dotée de l'autonomie financière (ou à une régie personnalisée). Cette autonomie se traduit concrètement par l'existence d'organes spécifiques (conseil d'exploitation, directeur) et par l'adoption d'un budget propre,

Vu la délibération n°2023\_11\_186 du 16 novembre 2023 relative à la création d'un budget annexe au budget principal de la ville nommé parking, géré sous la nomenclature M4,

Vu la délibération n°2024\_01\_002 du 31 janvier 2024, relative à la tarification du parking nommé parking du commerce a été arrêtée,

Vu la délibération n°2024\_03\_022 relative à la création d'une régie autonome pour le fonctionnement du parking souterrain,

Considérant que pour finaliser les démarches administratives permettant de faire fonctionner cet équipement, il convient de désigner un conseil d'exploitation, d'approuver le règlement intérieur et de désigner une direction à cette régie,

Considérant que le Maire propose de désigner M. Jean ARSLAN pour le représenter en tant que Président du Conseil d'exploitation,

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

1. D'approuver la création du Conseil d'exploitation du parking souterrain « Parking du Commerce ».
2. D'approuver le règlement intérieur annexé,
3. De désigner M. Jean ARSLAN en tant que Président du Conseil d'exploitation.
4. De dire que le Directeur du Conseil d'exploitation est le responsable de la Police Municipale ou son représentant.

DEL2024\_04\_063

5. De dire que le règlement intérieur pourra être modifié par arrêté.

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité par :**

**34 POUR**

M. Xavier LEMOINE, M. Gérard GINAC, Mme Marie-Claude HUART, M. Alain SCHUMACHER, Mme Maria PINTO, M. Franck BARTH, Mme Djena DIARRA, M. Jean ARSLAN, Mme Maria DA SILVA, M. Serge CADIO, Mme Nafi SIBY, M. Mohamed DAHMOUNI, Mme Sophie GERARD, M. Laurent CHAINEY, Mme Peggy ETIENNE, Mme Zoé AHOANGONOU, Mme Isabelle TERREN, Mme Halima BOUKREDINE, Mme Malgorzata DUDEK, M. Jean-Yves LAVALLEZ, Mme Chrystel LAÏDOUNI, M. Mouloud MEDJALDI, Mme Najat HASHAS, M. Christophe DA CRUZ, Mme Maryline MARQUES, M. Karim BENMISSI, M. Ludovic PEDRO, M. Kevin CAUCHIE, M. Antoine JOUSSET, M. Christian BRICKX, Mme Angélique PLANET-LEDIEU, Mme Laurence RIBEAUCOURT, M. Farid KACHOUR, M. Jean Ryad KECHAOU

*Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.*

Le Secrétaire de séance,  
**Maria DA SILVA**

Le Maire,  
**Xavier LEMOINE**



**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Transmis le 29/04/2024

Au Représentant de l'Etat

Publié le 29/04/2024

Montfermeil, le 29/04/2024

Pour le Maire, par délégation,  
Directeur Général (Adjoint)

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig – 93100 Montreuil-sous-Bois.